

## Examen des connaissances appliquées de l'agent(e) de brevets – Partie 2

### Résumé des spécifications de l'examen

#### DOMAINES DU CONTENU

Domaines La partie 2 de l'*Examen des connaissances appliquées de l'agent(e) de brevets* évalue les compétences en matière de poursuite, de validité et de contrefaçon que doit posséder l'agent(e) de brevets qui sont spécifiés dans le document [Compétences techniques du Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce](#). Le tableau ci-dessous indique le pourcentage des points par domaine :

Domaine de compétences	% des points
Poursuite	40 % (+/- 10 %)
Validité	30 % (+/- 10 %)
Contrefaçon	30 % (+/- 10 %)

#### FACTEURS STRUCTURELS

Les candidat(e)s disposent de six heures pour terminer la partie 2 de l'*Examen des connaissances appliquées de l'agent(e) de brevets*. L'examen est administré par ordinateur et se déroule sur deux jours. Les candidat(e)s disposent de trois heures la première journée pour terminer la première composante et de trois heures la journée suivante pour terminer la deuxième composante. Les deux composantes sont notées ensemble en tant qu'un seul examen.

Les questions peuvent comprendre à la fois des questions à développement et des tâches (écrites) fondées sur la performance.

Format et durée L'examen utilise un format en partie à livre ouvert, et les candidats(e)s reçoivent un accès électronique à la *Loi sur les brevets*, LRC 1985, ch P-4, et aux *Règles sur les brevets*, DORS/2019-251.

Composante	Temps alloué
Poursuite (60 points), Validité et contrefaçon (15 points)	3 heures
Validité et contrefaçon (75 marks)	3 heures

	Niveau cognitif	% des points
Niveau cognitif	Application ou analyse	80 % (+/- 10 %)
	Évaluation ou création	20 % (+/- 10 %)

*Aucune question ne vise à évaluer le niveau cognitif inférieur (« mémorisation ou compréhension »).*

### FACTEURS CONTEXTUELS

Contexte du client	Les agent(e)s de brevets desservent un vaste éventail de clients. L'examen, dans la mesure où il renvoie aux clients, vise à respecter et à représenter la diversité des contextes des clients.
Contexte pratique	Les agent(e)s de brevets exercent dans un éventail de contextes pratiques. L'examen, dans la mesure où il précise le contexte pratique par souci de clarté, vise à respecter et à représenter la diversité de ces contextes.
Contexte du domaine	Les agent(e)s de brevets exercent leurs activités dans divers domaines. L'examen n'exige aucune connaissance préalable d'une technologie, d'une discipline ou d'une industrie sous-jacente particulière. Ces connaissances sont fournies, au besoin.

Remarque : Ce document est destiné à la préparation générale aux examens.